

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfectures

NOR : INTA1906669A

Le secrétaire général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité technique spécial des préfectures ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfectures du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfectures ;

Vu la lettre de la CFDT Intercos du 14 janvier 2019 ;

Vu la lettre de FO préfectures et des services du ministère de l'Intérieur du 7 février 2019 ;

Vu le courriel de SAPACMI du 11 février 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des préfectures :

En qualité de membres titulaires

En qualité de membres suppléants

Au titre du syndical national Force ouvrière des personnels de préfecture et des services du ministère de l'intérieur

M. Philippe BELAMY
M. David PEVERELLI
M. Philippe POUDROUX
M. André CARCELLE
Mme Sandra GRUSZKA

Mme Brigitte LEDUC
Mme Fatiha MAAROUF
Mme Angély VIRGINIUS
Mme Céline THUEL
M. Olivier BERGER

Au titre de la Fédération CFDT – Intercos

M. Lorenzo DE CASTRO
Mme Guillemette FAVREAU
M. Stéphane LESAVRE

Mme Juana FERNANDEZ
Mme Laurence ANNAERT
M. Hassani FADLAN

Au titre de SAPACMI

M. Christian JUANOLA

M. Frédéric HNYDA

Article 2

Le mandat des membres du CHSCT spécial des préfectures entre en vigueur à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le secrétaire général, haut fonctionnaire de défense, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 février 2019.

Pour le secrétaire général et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
S. BOURRON